

DEPARTEMENT
DU
NORD

Arrondissement
De
Lille

**Commune
De
LEZENNES**

Tél 03 20 91 59 01
Mail mairie@lezennes.fr

ARRETE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire de LEZENNES ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Didier DUFOUR,
en qualité de Maire de Lezennes en date du 22 mars 2026 ;
Vu le Procès-verbal de l'élection et de l'installation des
adjoints, fixant le nombre d'adjoints à Six ;
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme
LAVOISIER Lucienne en qualité de Conseillère Municipale au
Maire, en date du 15 mars 2026 ;
Vu l'article L2122-18 du Code général des Collectivités
Territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer une
partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et
en cas d'absence, ou d'empêchement des adjoints, ou si ces
derniers sont tous titulaires d'une délégation à des membres
du conseil municipal ;
Considérant que l'ensemble des Adjoints municipaux sont
titulaires d'une délégation ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, à compter du 25 mars 2026, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame LAVOISIER Lucienne, Conseillère Municipale**, pour les domaines des commissions de sécurité, à la tranquillité publique et au contrôle budgétaire.

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, Madame LAVOISIER Lucienne sera notamment en charge des questions relatives

- au contrôle budgétaire, (mandats, titres, bordereaux, certificats comptables)
 - au suivi des actions développées pour la tranquillité publique
- et à l'élaboration des supports écrits en coordination avec l'adjoint délégué.

Madame LAVOISIER Lucienne est déléguée au bureau municipal.

Au titre des délégations visées supra, Madame LAVOISIER Lucienne siègera au sein du Bureau Municipal.

Au titre des délégations visées supra, Mme LAVOISIER Lucienne assistera sur place aux visites de contrôle des Commissions Départementales ou de l'arrondissement de Lille de Sécurité et siègera ou assistera, en coordination avec Monsieur CHRETIEN Ludovic, Adjoint délégué, aux Commissions Départementales ou de l'arrondissement de Lille de l'Accessibilité, au nom de Monsieur le Maire, et signera les procès-verbaux et prescriptions.

Article 3 : La signature par Madame LAVOISIER Lucienne des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante "par délégation du Maire".

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de LEZENNES et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et copie en sera adressée au Préfet.

Fait à LEZENNES, le 25 mars 2026

Date d'envoi en Préfecture du Nord :

25 MARS 2026

Date de publication :

Date de notification :



Le Maire,

Didier DUFOUR